



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance ordinaire du : 16 janvier 2025	Délibération n° 2025-01-16/01
--	--------------------------------------

Le 16 janvier à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Président le 10 janvier s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Luc STREHAIANO, Président.

Administrateurs en exercice : **15**

Date de convocation : **10/01/2025**

ETAIENT PRESENTS (...) : M. SURIE, Mme ROY, Mme UMNUS, Mme COGNE, M. FRANCINE, M. DELAROCHE, Mme ABOUT, Mme QUENNEHEN, M. CHATELAIN, Mme FOURNIER, M. LAPIERRE,

PRESENTS PAR PROCURATION (...) : M. STREHAIANO, Mme MEBREK

ABSENTS EXCUSES (...) : M. CROP, Mme BOUIS

ABSENTS (...) :

SECRETAIRE : MME BELON

OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2025

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1,

VU la loi n°2015-991 du 07 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe », et notamment son article 107,

CONSIDERANT que les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs de 3500 habitants et plus,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

CONSIDERANT que le débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois précédent l'examen du budget,

CONSIDERANT que ce rapport doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs et préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, ~~des avantages en nature et du temps de travail.~~

VU la note explicative de synthèse,

VU le Rapport d'Orientation Budgétaire,

Accusé de réception en préfecture 095-219505989-20250116-DEL2025-01-16-1-DE Date de télétransmission : 22/01/2025 Date de réception préfecture : 22/01/2025
--

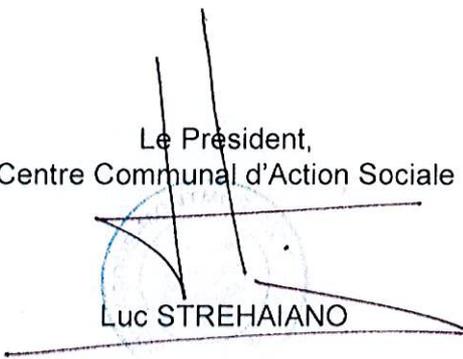
H

APRES EN AVOIR DELIBERE :

A l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2025, sur la base du rapport annexé à la délibération.

Le Président,
Centre Communal d'Action Sociale



Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 22 JAN. 2025

Mis en ligne et/ou notifié le : 22 JAN. 2025

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 22 JAN. 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de u « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20250116-DEL2025-01-16-1-DE
Date de télétransmission : 22/01/2025
Date de réception préfecture : 22/01/2025